

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Communauté de communes La Domitienne

Séance du mercredi 3 juillet 2019

Délibération
N° 19.141.2
En exercice 37
Présents 21
Votants 29
Pour 29
Contre 0
Abstention 0

POLE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL – SERVICE TRAVAUX

CONVENTION DE SERVITUDE AVEC GRDF POUR LA DESSERTE EN GAZ DE LA ZONE D'ACTIVITÉS VIA EUROPA À VENDRES – APPROBATION

Date de la convocation : 27/06/2019

L'an deux mille dix-neuf
Et le 3 juillet à 18h30

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, dans la salle des mariages de l'Hôtel de ville de la commune de Colombiers, sous la présidence de **monsieur Alain CARALP, Président**.

21 Conseillers communautaires présents : madame Marguerite ALAZET, madame Danielle ALEXANDRE, monsieur Bruno BERRAH, monsieur Alain CARALP, monsieur Didier CAYLA, madame Odile CORBIERE, madame Marcelle COUDERC, monsieur Bruno DAMBLEMONT, monsieur Thierry DAURAT, madame Géraldine ESCANDE-COLIN, monsieur Frédéric FABRE, monsieur Cédric GARCIA, monsieur Jean-François GUIBBERT, monsieur Michel LEFROU, monsieur Serge PESCE, monsieur André RAYNAUD, monsieur Michel SANCHEZ, monsieur Christian SEGUY, monsieur Robert SENAL, monsieur Marc SINGLA, monsieur Philippe VIDAL.

8 Conseillers communautaires absents représentés : madame Charlette CHASTAN (représentée par monsieur Philippe VIDAL), monsieur Pierre CROS (représenté par monsieur Alain CARALP), monsieur Pascal LOUBET (représenté par monsieur Frédéric FABRE), monsieur Bernard MARTIN (représenté par monsieur Bruno DAMBLEMONT), madame Yannick RODIERE (représentée par monsieur Bruno BERRAH), madame Martine SIGNOUREL (représentée par monsieur Serge PESCE), madame Brigitte SOULET (représentée par monsieur Michel SANCHEZ), madame Maryline TUCA (représentée par madame Marcelle COUDERC).

8 Conseillers communautaires absents excusés : madame Elodie AGOSTINHO, monsieur Thierry BEUSELINCK, madame Danièle BOSCH-LAURENS, monsieur Alain CASTAN, monsieur Bernard FABRE, madame Cathy LIMORTE, madame Brigitte MARTINEZ, monsieur Jean-Pierre PEREZ.

Secrétaire de séance : monsieur Frédéric FABRE.

REÇU EN PREFECTURE

le 12/07/2019

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-243400488-20190703-DELIB_19_14

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire
de la Communauté de communes La Domitienne**

Séance du mercredi 3 juillet 2019

Convention de servitude avec GRDF pour la desserte en gaz de la zone d'activités Via Europa à Vendres - Approbation

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le code de l'énergie, notamment les articles L. 433-7 et L. 111-53 relatifs au service public de l'électricité et du gaz ;

Vu le code civil, notamment les articles 639, 649 et 650 relatifs aux servitudes dites d'utilités publiques ;

Vu les statuts de la Communauté de communes La Domitienne, notamment ceux en terme d'aménagement de l'espace et de développement économique ;

Vu la convention initiale de desserte en gaz en date du 8 janvier 2004 entre GRDF et la Communauté de communes La Domitienne ;

Vu la demande de raccordement en gaz du propriétaire de la parcelle cadastrée section AH n°271 située sur la ZA Via Europa auprès du fournisseur et exploitant GRDF ;

Considérant que la zone d'activités Via Europa est desservie en partie, notamment l'avenue de l'Europe, par un réseau gaz créé selon la convention signée le 8 janvier 2008 ;

Considérant que cette dernière convention est caduque et ne précisait pas les modalités de mise en œuvre d'une servitude ;

Considérant que la société « Les Ecureuils », implantée sur le lot 9B4 commercialisé à la SCI 3J, sollicite auprès de GRDF un raccordement au réseau de gaz pour l'exploitation du site et que la desserte en gaz de la parcelle cadastrée section AH n°271 nécessite une extension du réseau notamment sur une partie de l'avenue de Bruxelles ;

Considérant qu'il convient de définir de manière générale les modalités d'intervention de GRDF sur ce réseau via une convention de servitude ;

Considérant que la Communauté de communes La Domitienne est propriétaire de la voirie de la zone d'activités Via Europa ;

Considérant qu'il s'agit d'une canalisation en MPB PE d'un diamètre 125 et d'une longueur de 1 138 ml, et d'une canalisation en MPB PE d'un diamètre 63 et d'une longueur de 280 ml, notifiés par GRDF ;

Considérant que GRDF supportera entièrement les frais, droits et émoluments de la présente convention, notamment ceux induits par l'acte authentique ;

Sur le rapport et l'exposé de Serge PESCE, 1^{er} vice-Président,
Après en avoir délibéré,
Sur 29 membres présents ou représentés au moment du vote,
A l'unanimité,

I. APPROUVE la convention de servitude avec GRDF pour la desserte en gaz de la zone d'activités Via Europa à Vendres, précisant les modalités d'intervention sur le réseau.

II. AUTORISE monsieur le Président à signer tout document administratif, technique et financier nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

III. CHARGE monsieur le Président de faire procéder à l'affichage de cette délibération à l'Hôtel communautaire, à sa transmission au contrôle de légalité, à son insertion au recueil des actes administratifs de La Domitienne et à sa communication aux communes membres.

IV. INFORME que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application *Télérecours citoyens* qui est accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président de la Communauté de communes La Domitienne,



REÇU EN PREFECTURE

le 12/07/2019

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-243400488-20190703-DELIB_19_14

REÇU EN PREFECTURE

le 12/07/2019

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-243400488-20190703-DELIB_19_14